



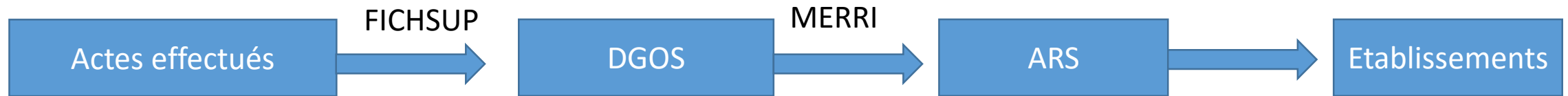
Problématiques hospitalières publiques Place des sociétés savantes

Professeur Jean-Yves Scoazec
Président, Société Française de Pathologie
Chef du Département de Biologie et Pathologie Médicales,
Gustave Roussy Cancer Campus

Le dispositif RIHN: les points positifs

- Un dispositif structuré
- Un outil indépendant d'évaluation et de validation de nouveaux biomarqueurs
- Une perspective connue de valorisation
- La notion d'un acte global
- La reconnaissance du rôle de l'ACP dans des domaines innovants comme la pathologie moléculaire
 - Phase pré-analytique
 - Phase analytique et post-analytique

Des difficultés pratiques



- Les incertitudes du financement

- Sécurisation
 - Enveloppe MERRI fermée: risque d'insuffisance de financement en cas d'inflation des actes
- Délai
 - Remboursement a posteriori (au milieu de l'année suivante pour l'année précédente)
- Recouvrement
 - Pas d'obligation pour les établissements de reverser les montants reçus, en tout ou en partie, aux structures effectuant les actes

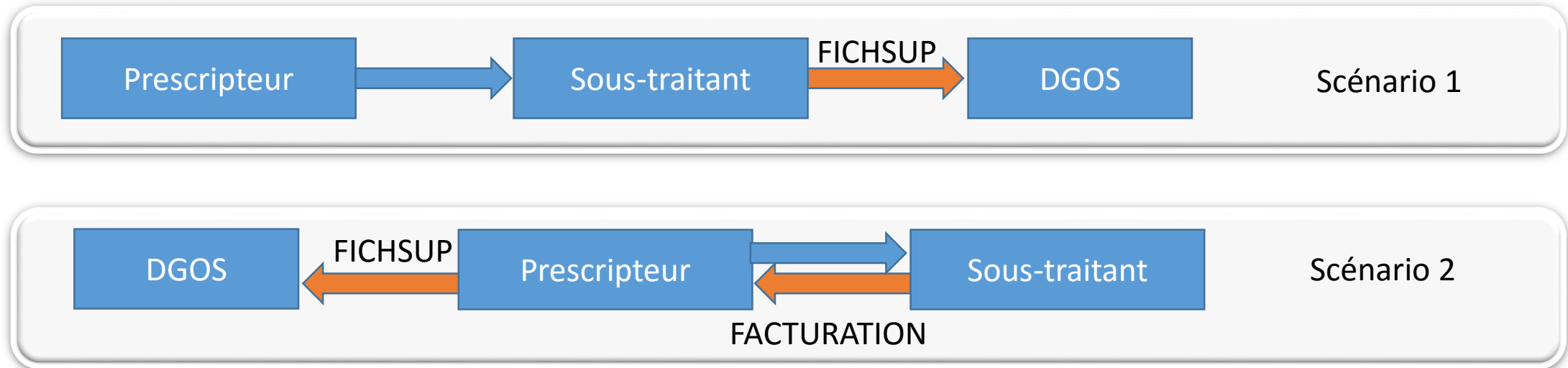
- Conséquences pratiques

- Risque financier pour les établissements
- Nécessité d'une avance de trésorerie par les établissements pour permettre la mise en place d'un nouveau test
- Modèle économique incertain pour les laboratoires

- Besoins

- Pédagogie vis-à-vis des DAF
- Pédagogie vis-à-vis des prescripteurs cliniciens: RIHN ≠ remboursement SS

Des difficultés pratiques



- Deux scénarios pour les relations prescripteur / sous-traitant
- Un risque de déséquilibre entre prescripteur et sous-traitant
 - Le sous traitant facture au prescripteur le coût des actes selon la cotation maximale et en effectue le recouvrement immédiat
 - Le prescripteur attend le remboursement retardé et peut-être incomplet des sommes engagées
- *Besoin: circulaire fixant les modalités de la facturation inter-hospitalière*

Des risques

- Avant l'instruction RIHN

- Un outil détaillé (nomenclature de Montpellier) pour l'évaluation de l'activité des services hospitaliers d'ACP et des unités hospitalières de pathologie moléculaire
- Un fonctionnement subventionné pour les structures hospitalières de génétique somatique et constitutionnelle du cancer, suivi par l'INCa
- Une organisation en réseau entre structures hospitalières et l'ensemble des autres structures d'ACP

- Après l'instruction RIHN

- Un risque majeur pour la visibilité de l'activité des services hospitaliers d'ACP
 - Perte d'influence et perte de ressources au sein des pôles d'activité
 - Remise en cause des conventions inter-hospitalières basées sur la nomenclature de Montpellier
- Un risque d'inflation de l'activité
 - Concurrence pour l'accès à des ressources limitées
- Un risque de rupture dans les parcours de soins
 - Gestion complexe d'échantillons de taille limitée

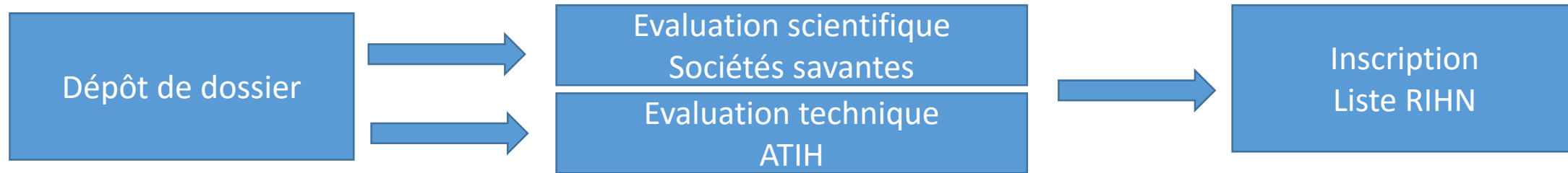
Un problème spécifique

- La liste complémentaire en ACP
 - Des activités d'expertise et de recours qui ne sont plus de l'innovation (autopsie, microscopie électronique, histoenzymologie) et qui sont clairement sous-cotées, voire dévalorisées
 - Des examens moléculaires dont l'utilité clinique est démontrée
 - Un financement incertain
- *Besoin*
 - *Identification d'une enveloppe spécifique reconnaissant la spécificité des examens d'expertise et de recours*

Des points d'attention

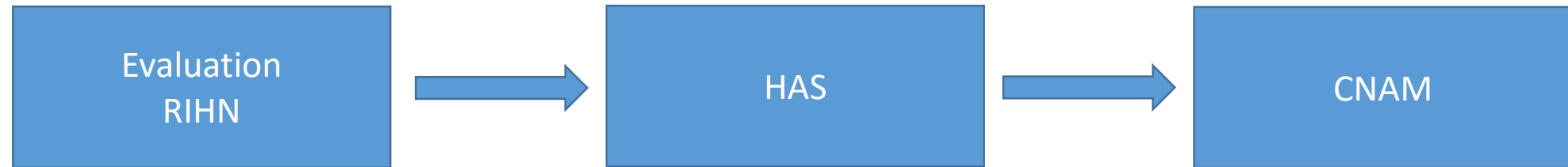
- L'innovation cachée
 - Exemple: « Immunohistochimie nouvelle génération »
 - Combinaison d'anticorps
 - Evaluation quantitative (analyse d'images)
 - Inflation prévisible avec le développement de l'immunothérapie et des tests compagnons
 - Exemple: pathologie numérique

Quel rôle pour les sociétés savantes ?



- La théorie selon l’instruction DGOS de 2015
 - Contribution à l’évaluation des dossiers déposés pour une inscription éventuelle sur la liste RIHN
 - Organisation de la collecte des informations relatives aux examens inscrits sur la liste RIHN et de leur évaluation médico-économique
 - Pour la phase de transition (RIHN 2015), définition des indications et des conditions de réalisation pour les examens inscrits par la DGOS sur la première liste RIHN (2015)
- La vraie vie après (presque) un an du nouveau dispositif
 - Aucun rôle dans l’évaluation des examens inscrits sur la nouvelle liste RIHN 2016
 - Difficultés dans la réalisation des objectifs
 - Méthodologie: coordination entre les diverses sociétés impliquées dans certains actes
 - Moyens: absence de moyens spécifiques pour les sociétés savantes

Comment organiser le flux de l'innovation ?



- Comment activer la HAS ?
- Comment convaincre la CNAM ?